

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil Communautaire
De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

5 Place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ORNE

Séance du 16 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le seize décembre à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 9 décembre 2021, se sont réunis à la salle des Fêtes de Saint Symphorien des Bruyères, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	42
VOTANTS	52

Monsieur Pascal SUARD a été nommé secrétaire de séance.

CONVOCAATION

Datée	Du 09/12/21
Affichée	du 09/12/21

OBJET

Budget général:
décision modificative n° 6 –
dépenses de personnel

Etaiient présents : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOU, Eric ZO, Daniel MARIE, Serge GODARD, Philippe THOURET, Marie-Odile TAVERNIER, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Pascal SUARD, Michel LE GLAUNEC, François BRIZARD, Maité GRANDCLÈRE, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Jean-Marie GOUSSIN, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Serge DELAVALLÉE, Isabelle DUVAL de LAGUIERCE, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, Fabrice GLORIA, Michel MAROT, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Jean-Guy GRANDIN, Franck GAULTIER, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Virginie VIOLET, François CARBONELL.

Pouvoirs : Christian BARBIER a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
Nathalie RIBAUT a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Charlène RENARD a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER a donné pouvoir à Jean-Marie GOUSSIN
Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Marie-José MARTIN a donné pouvoir à Pascal SAMSON
François HUREL a donné pouvoir à Jean SELLIER
Christophe POTTIER a donné pouvoir à Joël BRUNET

Acte rendu exécutoire après
publication le **21 décembre 2021**

Le Président,
Jean SELLIER

Absente excusée : Nadège TROUILLET

Absents : Philippe CROTEAU
Alexandra DEPARIS-AUBRIL



Monsieur LE GLAUNEC, Vice-Président délégué aux Finances expose aux membres du Conseil que la mise en place du centre de vaccination et plus généralement les effets des protocoles sanitaires dans le cadre de la pandémie ont nécessité le recours à des personnels, pour lesquels les crédits n'étaient pas prévus au budget primitif.

Il est donc nécessaire de compléter les crédits du chapitre 012 « charges de personnel », à hauteur de 100 000 €. Ces dépenses imprévues seront couvertes par la prise en charge par l'ARS (l'Agence Régionale de Santé) des dépenses liées au centre de vaccination pour 80 000 € et des indemnités journalières du personnel pour 20 000 € (les sommes déjà perçues étant supérieures à la prévision budgétaire).

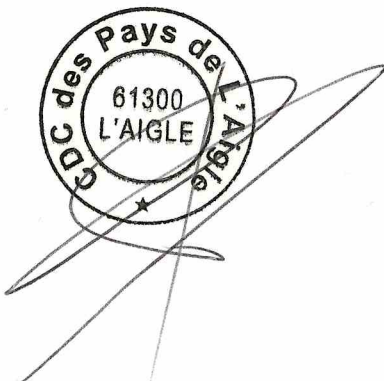
Les écritures proposées sont les suivantes :

Budget général n°6		Fonctionnement		
	Chap	Art	Intitulé	Proposition
Dépenses	012	64131	Rémunération non titulaires	100 000 €
			Total dépenses de fonctionnement	100 000 €
	74	7478	Participation autres organismes	80 000 €
	013	6419	Indemnités journalières	20 000 €
			Total recettes de fonctionnement	100 000 €
			Equilibre de la section	0 €

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif
- Vu la délibération n° 2020-12-10-210 du Conseil Communautaire en date du 10 décembre 2020 portant approbation du budget primitif 2021,
- Vu la délibération n° 2021-02-18-035 du Conseil Communautaire en date du 18 février 2021 portant approbation de la décision modificative n° 1 - affectation des résultats définitifs,
- Vu la délibération n° 2021-02-18-036 du Conseil Communautaire en date du 18 février 2021 portant approbation de la décision modificative n° 2 - Plans de financement de la requalification de la Place de Verdun et de la rénovation de l'immeuble Place de l'Europe à L'Aigle,
- Vu la délibération n° 2021-04-15-093 du Conseil Communautaire en date du 15 avril 2021 portant approbation de la décision modificative n° 3 - Ecritures techniques,
- Vu la délibération n° 2021-06-24-124 du Conseil Communautaire en date du 24 juin 2021 portant approbation de la décision modificative n° 4,
- Vu la délibération n° 2021-09-30-159 du Conseil Communautaire en date du 30 septembre 2021 portant approbation de la décision modificative n° 5, écritures techniques

Acte rendu exécutoire après publication le 21 décembre 2021

Le Président,
Jean SELLIER



Le Conseil après en avoir délibéré :

- VOTE la décision modificative n° 6 du budget général comme présentée ci-dessus.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Accusé de réception en préfecture
068468-20211216-2021-12-16-220-AU
Date de télétransmission : 21/12/2021
Date de réception préfecture : 21/12/2021